

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel officier*

**Arrêté du 7 mai 2015 portant maintien dans son emploi et changement de grade  
d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1511184A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux officiers commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 22 mai 2012 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Silvio MORANDI (NIGEND : 347592 – NLS : 8045168 – NID : 0475020018) est promu au grade de chef d'escadron (premier échelon) en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense et maintenu dans son emploi d'expert dans les technologies de middlewares et de services orientés architecture au service de traitement de l'information gendarmerie du centre technique de la gendarmerie nationale à Rosny-sous-Bois, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mai 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*  
P. MAZY